



AVIS DE RECRUTEMENT

**LA DIRECTION TERRITORIALE SUD-OUEST
recrute par concours interne au titre de
l'année 2023**

**1 Agent(e) d'Exploitation Principal(e)
des travaux publics de l'État
Spécialité Voies Navigables - Ports Maritimes**

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :	26 mai 2023
Date des épreuves écrites :	20 juin 2023
Date des épreuves pratiques et de l'oral :	du 11 au 15 septembre 2023

**VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION SERA TRANSMIS, PAR VOIE POSTALE
OBLIGATOIREMENT, AU PLUS TARD LE 26 MAI 2023 (CACHET DE LA POSTE
FAISANT FOI), A L'ADRESSE SUIVANTE :**

Voies Navigables de France – DT Sud-Ouest
SRHP / Pôle Recrutements et Formation
2 port Saint-Etienne
31500 Toulouse

DESCRIPTION DU SERVICE

LES MISSIONS DE LA DTSO

La direction territoriale Sud-Ouest (DTSO) est une DT de VNF, établissement public administratif créé le 1er janvier 2013, sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire.

La DTSO a pour tâche :

- d'exploiter, d'entretenir et de moderniser le réseau des voies navigables ;
- de permettre un approvisionnement régulier en eau des particuliers, de l'industrie et de l'agriculture;
- de prévenir contre les risques d'inondation ;
- de préserver la qualité de l'eau et du milieu aquatique ;
- de valoriser le patrimoine et l'environnement ;
- d'assurer la sécurité et la police du transport fluvial.

LA DIRECTION DE VNF SUD-OUEST

La direction territoriale Sud-Ouest, dont le siège est à Toulouse, comprend 3 Services Territoriaux : le ST Garonne (33, 47 et 82), le ST Toulouse Haute-Garonne (31) et le ST Midi (11,34).

Elle gère un réseau composé de 500 km de voies d'eau, dont 240 km pour le canal du Midi, 193 km pour le canal de Garonne et 66 km sur la Garonne, 145 écluses, dont 65 sur le canal du Midi et 53 sur le canal de Garonne, 400 ouvrages d'art, 2 barrages réservoirs, 467 bâtiments dont 320 maisons éclusières, 47 ouvrages classés ou inscrits monuments historiques, 245 km de vélo routes et voies vertes, 2 régions, et plus de 250 communes traversées.

LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DTSO

La direction territoriale Sud-Ouest compte 289 agents qui exercent près de 80 métiers hautement qualifiés au service de la voie d'eau et du transport fluvial : ingénieurs, techniciens, personnels administratifs, mainteneurs, ouvriers des parcs et ateliers, éclusiers...

LOCALISATION DES POSTES

Les deux affectations ouvertes :

Centre territorial Montech Moissac (Moissac – département 82)

Centre territorial Lauragais – Montagne noire (Revel – département 31)

CLASSIFICATION et REMUNERATION

Niveau de recrutement: agent(e) d'exploitation principal (e) C

La rémunération mensuelle brute d'un AEP des TPE au 1er échelon est de 1712.08 € au 01/01/23.

A cela s'ajoute, le cas échéant :

- une prime pour services rendus mensuelle brute d'un montant maximum de 77.27€ selon le poste occupé ;
- des primes et des indemnités diverses qui varient suivant le site d'affectation et la fonction.

Et, le cas échéant :

- un supplément familial, alloué en plus des prestations familiales et variable selon le nombre d'enfants, qui comprend un élément fixe et un élément proportionnel au traitement,
- les frais de transport.

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1er janvier de l'année 2023, sans condition de diplômes ou de titres.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant d'un an de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2^o paragraphe de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Le candidat devra justifier d'une attestation originale d'aptitude à parcourir au moins cinquante mètres à la nage, délivrée en piscine par un maître-nageur, à présenter au plus tard avant le début des épreuves d'admission.

Les épreuves du concours se dérouleront en deux phases.

Phase d'admissibilité :

Épreuve n°1 : Courts exercices de français et d'arithmétique visant à apprécier les qualités de compréhension des candidats et leur aptitude à s'exprimer dans un style et avec une grammaire et une orthographe correctes et à apprécier leur aptitude à la mise en œuvre pratique des connaissances nécessaires à l'exercice des missions dévolues aux agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'État (programme d'arithmétique en annexe 1).
(Durée 1h30 – Coefficient 1)

Les exercices d'arithmétique portent sur le programme suivant :

- *les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication et division ;*
- *les règles de divisibilité ;*
- *les calculs décimaux approchés ;*
- *les nombres premiers ;*
- *les fractions, valeur décimale d'une fraction, opérations sur les fractions ;*
- *la moyenne arithmétique simple ;*
- *la règle de trois, les rapports et proportions, les pourcentages, les indices, les taux ;*
- *les principales unités de mesure : température, masse, volume, surface, temps, monnaie.*

Épreuve n°2 : Questionnaire à choix multiples portant sur les règles du code de la route (sur les règles mais aussi les connaissances de base sur les causes et conséquences de l'insécurité routière) et sur la signalisation fluviale et maritime (voir annexe 2).
(Durée 25mn – Coefficient 1)

Les candidats peuvent se procurer le code VAGNON Fluvial en s'adressant :

- *aux éditions du plaisancier, Porte du Grand Lyon - NEYRON - 01707 MIRIBEL CEDEX
Téléphone éditeur: 04 72 01 58 68,*
- *à la librairie Maritime Le Yacht 55, avenue de La Grande Armée 75016 Paris . Téléphone:
01 45 00 17 99.*

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Sont éliminatoires toute note inférieure à 5 ou toute absence à une épreuve.

Peuvent seuls être admis à se présenter aux épreuves d'admission, les candidats qui ont participé à l'ensemble des épreuves et qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité un total de points fixés par le jury qui ne peut en aucun cas être inférieur à 20 points.

Les épreuves écrites se dérouleront à Toulouse, le lieu précis sera indiqué sur la convocation

envoyée aux candidats.

Si vous n'avez pas reçu votre convocation au plus tard le 13 juin 2023 soit 7 jours avant la date des épreuves écrites, vous pouvez prendre contact avec le Pôle recrutements et Formation de la DTSO à l'adresse suivante : sirh-formation@vnf.fr

Phase d'admission :

- Épreuve n° 3 : Épreuve pratique (Durée : 1 h – coefficient 3)

Épreuve pratique permettant au jury d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée. L'épreuve consiste en une mise en situation de travail, notamment en équipe.

- Épreuve n° 4 : Entretien oral (Durée : 20 mn – coefficient 3)

Cette épreuve permet d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat, ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi offert.

Sont éliminatoires toute note inférieure à 5 ou toute absence à une épreuve.

Le total des points obtenus pour l'ensemble des épreuves ne doit pas être inférieur à 80. A l'issue des délibérations, le jury fixera un seuil d'admission, à partir duquel les candidats seront déclarés admis.

Les épreuves d'admission se dérouleront sur un site de la DTSO.

Si vous n'avez pas reçu votre convocation au plus tard le 4 septembre 2023 soit 7 jours avant la date des épreuves pratiques et orales, vous pouvez prendre contact avec le Pôle recrutements et Formation de la DTSO à l'adresse suivante : sirh-formation@vnf.fr

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1- Publication du présent avis de recrutement, du dossier d'inscription et de la notice explicative le 13/04/23

2- Date de clôture des inscriptions **le 26 mai 2023** (cachet de la poste faisant foi)

3- Dépôt des candidatures

Les candidats doivent envoyer ou déposer leur dossier d'inscription daté et signé au plus tard le 26 mai 2023 (cachet de la poste faisant foi), obligatoirement à l'adresse suivante :

Voies Navigables de France – DT Sud-Ouest
SRHP / Pôle Recrutements et Formation
2 port Saint-Etienne
31500 Toulouse

4- Date des épreuves :

Épreuves écrites : le 20 juin 2023 à Toulouse
Épreuves pratiques et oral : du 11 au 15 septembre 2023

Les épreuves écrites se dérouleront à Toulouse, le lieu précis sera indiqué sur la convocation envoyée aux candidats au plus tard 7 jours avant la date de l'épreuve.

Le lieu des épreuves pratiques d'admission sera spécifié dans la convocation envoyée aux candidats au plus tard 7 jours avant la date de l'épreuve.

La convocation individuelle précisera les lieux, dates et horaires des épreuves.

5- Publication des résultats :

Les résultats seront mis en ligne semaine 38, sur le site internet VNF et affichés dans les principaux sites de la DTSO.

6- Renseignements et inscriptions

Pour obtenir des informations sur ce concours, envoyez votre question à l'adresse suivante :
sirh-formation@vnf.fr

Pour vous inscrire, téléchargez le dossier d'inscription sur le site VNF, page DTSO :

<https://www.vnf.fr/vnf/regions/vnf-sud-ouest/>

Adressez-le complété et signé, obligatoirement par courrier, à l'adresse postale figurant en page 1.